

Servo Sys S.A.

Avenue de Condémines 4 - 1135 Denens

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Le Conseil d'administration convoque tous les actionnaires de la société Servo Sys S.A. à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra **en date du jeudi 16 décembre 2010, à 9 heures**, en l'Etude des notaires Givel & Mermoud, à 1110 Morges, Place de l'Hôtel-de-Ville 2.

Ordre du jour

I. Modification des statuts (Article 22 des statuts)

Proposition du Conseil d'administration: supprimer dans son entier l'article 22 des statuts et introduire en lieu et place le nouvel article 22 dont la teneur est la suivante:

«Article 22: L'assemblée générale élit chaque année un organe de révision, à moins qu'elle n'ait valablement décidé d'y renoncer conformément aux articles 727 et suivants du Code des obligations.»

II. Organe de révision

Propositions du Conseil d'administration:

- ne pas renouveler le mandat de révision de Michel Guisolan, à Ecublens (Fribourg), qui prend fin avec effet immédiat;
- renoncer immédiatement à tout contrôle, même restreint, conformément aux dispositions de l'article 727a CO et de l'article 22 des statuts, l'effectif de la société ne dépassant pas 10 emplois à plein temps en moyenne annuelle.

III. Approbation des comptes annuels

Proposition du Conseil d'administration: approuver les comptes du dernier exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dès le 22 novembre 2010.

L'absence à l'assemblée générale ainsi que l'absence d'opposition adressée au Conseil d'administration d'ici à l'assemblée générale équivaut à un consentement à la renonciation au contrôle restreint des comptes annuels, conformément à l'article 727a, alinéa 3 CO.

Les actionnaires devront présenter avant le début de l'assemblée leur(s) certificat(s) d'actions ou une attestation émanant d'une banque, d'un officier public ou d'un organisme équivalent, attestant le blocage de leur(s) titre(s) jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Servo Sys S.A.

Le Conseil d'administration